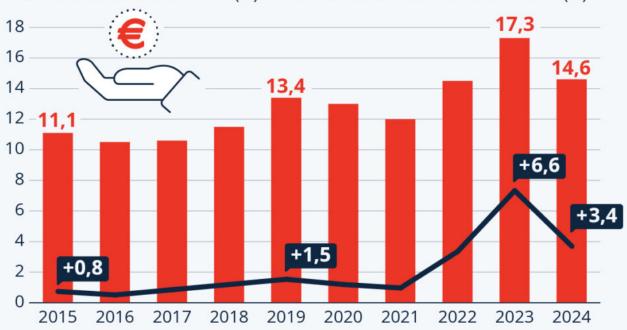


Marché du travail : plus de 14 % des salariés du privé touchent le Smic

Plus de 14 % des salariés du privés touchent le SMIC

Évolution de la proportion de salariés au Smic en France (secteur privé non agricole) et du montant du Smic

■ Part de salariés au Smic (%) - Revalorisation du Smic sur un an (%)*



* Au 1er janvier de chaque année. En 2024, la revalorisation (+3,4 %) cumule celles de mai 2023 (+2,2 %) et de janvier 2024 (+1,1 %).

Source: Dares















Comme le montrent les données de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des Statistiques (<u>Dares</u>) présentées dans notre infographie, 14,6 % des salariés français du privé (hors secteur agricole) touchaient le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) en 2024, soit 2,7 millions de personnes. Ces chiffres sont en baisse par rapport au pic de 17,3 % (3,1 millions de salariés) atteint en 2023, mais restent élevés par rapport à la tendance historique. Il s'agit en effet de la deuxième proportion la plus élevée mesurée depuis 2007, derrière 2023 et juste devant 2022 (14,5 %).

Dans le détail, la majorité des smicards sont des femmes (57 %), alors qu'elles représentent moins de la moitié des salariés (45 %). Les secteurs les plus représentés (hors agriculture) sont ceux du commerce de détail alimentaire et non-alimentaire, ainsi que de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, dans lesquels la part d'employés payés au Smic dépasse 25 %.

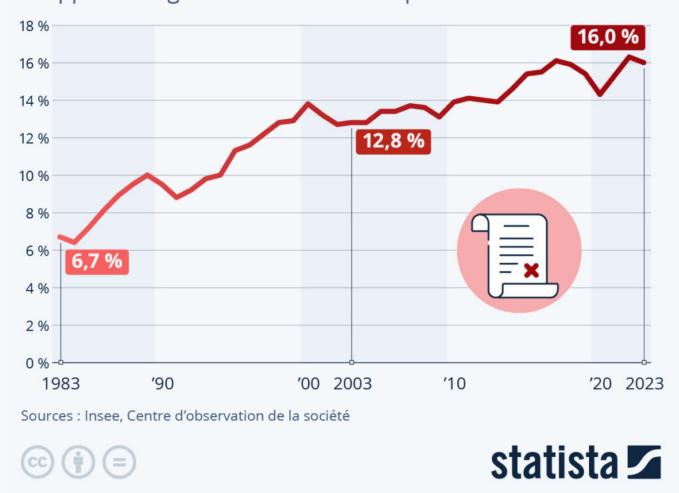
Les revalorisations successives du Smic face à l'<u>inflation</u> ces dernières années et la faible progression des bas salaires expliquent en grande partie l'explosion récente du nombre de salariés touchant le salaire minimum. Depuis le 1er janvier 2021, le SMIC a été revalorisé neuf fois en France, avec une augmentation d'environ 14 % du montant horaire brut entre le 1er janvier 2021 (10,25 €) et le 1er novembre 2024 (11,88 €). Ainsi, les personnes qui touchaient un peu plus que Smic – si elles n'ont pas été suffisamment augmentées par leur employeur au cours de cette période – ont vu leur rémunération rattrapée par le salaire minimum.

29 novembre 2025 |

Ecrit par le 29 novembre 2025

La précarité du travail a doublé depuis les années 1980

Évolution de la part des emplois en CDD, interim et apprentissage dans le total de l'emploi salarié en France



La précarité du travail a doublé depuis les années 1980

Selon les calculs du Centre d'observation de la société basés sur des données de l'Insee, en 2023, 16 % des emplois salariés en France présentaient un statut précaire, c'est-à-dire contrats à durée déterminée,



d'apprentissage ou d'intérim. Ce taux est deux fois supérieur à celui mesuré dans les années 1980. Comme le retrace notre infographie, la précarité du travail a très fortement augmenté du milieu des années 1980 à la fin des années 1990, le taux d'emplois précaires grimpant de 7 % en 1985 à 14 % en 2000. Après une phase de stabilisation de quelques années, il est à nouveau reparti à la hausse au début des années 2010, pour atteindre 16 % en 2017. Depuis, il semble plus ou moins se maintenir à ce niveau. Les premiers concernés par l'emploi précarisé sont les salariés les moins diplômés et les jeunes. Chez les salariés de moins de 25 ans, le taux de précarité est par exemple passé de 17 % en 1982 à plus de 50 % ces dernières années.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Le Smic pourrait atteindre les 1 400€

29 novembre 2025 |



Ecrit par le 29 novembre 2025



Le salaire minimum interprofessionnel de croissance, salaire minimum légal en France, actuellement fixé à 1 766,92 euros brut par mois pourrait augmenter au cours de l'été 2024.

Pour rappel, le Smic évolue en fonction de l'inflation. Ainsi, en mai 2023 puis en janvier 2024 il avait augmenté de 1,13% -1 709,28€ brut et 1 353,07€ net- suivant ainsi partiellement l'indice des prix à la



consommation qui avait augmenté lui de 2%.

Or, une nouvelle prévision de la Banque de France

prévoit une augmentation de l'indice des prix hors tabac de 2% au 3° trimestre ce qui pourrait signifier une nouvelle hausse du salaire minimum. Si l'on prend une hypothèse d'une augmentation de 2%, le Smic pourrait alors passer la barre des 1 802,26€ par mois franchissant la barre des 1 800€ pour dépasser les 1 400€ net, alors que le nouveau Front Populaire milite pour un Smic à 1 600€ net et une indexation des salaires sur l'inflation.

Cette hausse du Smic pourrait intervenir dans l'été.





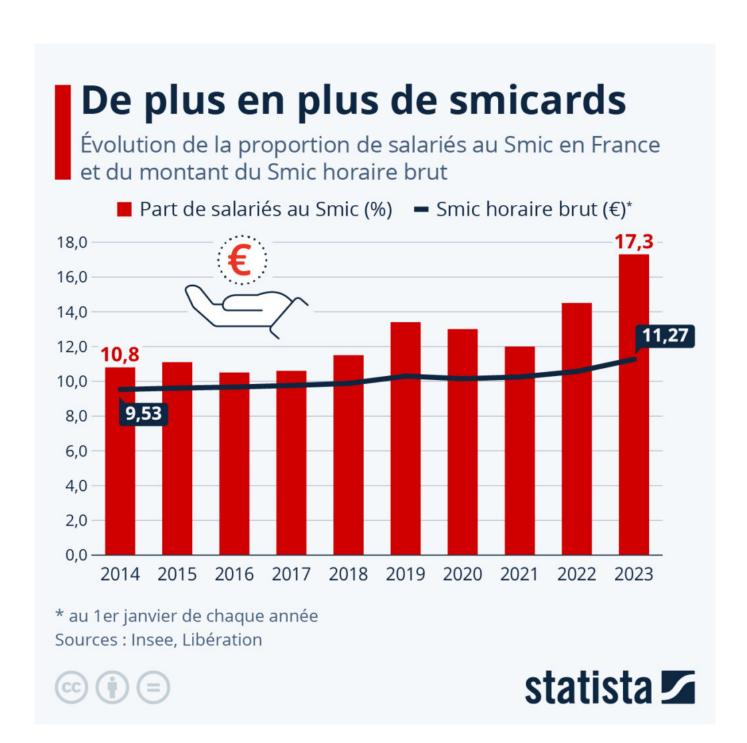
Date	Montant mensuel net du Smic pour un temps plein (35 heures par semaine)*
er janvier 2007	985,11 euros
er janvier 2008	1 005,36 euros
er janvier 2009	1 037,53 euros
er janvier 2010	1 056,24 euros
er janvier 2011	1 072,07 euros
er janvier 2012	1 096,88 euros
er janvier 2013	1 120,43 euros
er janvier 2014	1 128,70 euros
er janvier 2015	1 135,99 euros
er janvier 2016	1 141,61 euros
er janvier 2017	1 151,50 euros
er janvier 2018	1 173,60 euros
er janvier 2019	1 204,19 euros
er janvier 2020	1 218,60 euros
er janvier 2021	1 230,60 euros
er janvier 2022	1 269,02 euros
er janvier 2023	1 353,07 euros
er janvier 2024	1 398,69 euros

Source : Insee. * Après déduction de la CRDS et de la CSG.

MMH



Marché du travail : de plus en plus de smicards en France







Il n'y a jamais autant eu de Français payés au Smic depuis plusieurs décennies. Au 1er janvier 2023, 17,3 % des <u>salariés français</u> touchaient le salaire minimum, soit 3,1 millions de personnes, selon les données d'un groupe d'experts sur le Smic publiées dans <u>Libération</u>. La majorité des smicards sont des femmes (58 %), alors qu'elles forment moins de la moitié de la <u>population active</u>. Les secteurs les plus représentés sont l'hébergement et la <u>restauration</u>.

Comme le détaille notre graphique, la part de salariés payés au salaire minimum a fortement augmenté ces trois dernières années, passant de 12,0 % en 2021 à 14,5 % en 2022, puis à 17,3 % cette année. C'est désormais un point de pourcentage de plus que la valeur la plus élevée enregistrée depuis 1991 (16,3 % en 2005).

Les revalorisations successives du Smic face à l'<u>inflation</u>, six depuis l'année 2021, expliquent en grande partie l'explosion récente du nombre de salariés au salaire minimum. De janvier 2021 à mai 2023, le Smic horaire brut est passé de 10,25 euros à 11,52 euros, soit une hausse d'environ 12 %. Les personnes qui touchaient un peu plus que le salaire minimum, si elles n'ont pas été augmentées par leur employeur depuis, ont ainsi vu leur salaire rattrapé par le Smic. Au 1er janvier 2024, la revalorisation automatique du Smic en France devrait être de l'ordre de 1,7 %.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Chômage : les jeunes en première ligne









Avec la crise sanitaire, le <u>chômage a fait un bond inédit en France</u> et dans de nombreux autres pays. La part des sans-emplois dans la population active française a atteint 10 % à la fin de l'année 2020, et ce sont surtout les jeunes qui sont en première ligne. En effet, selon les dernières <u>données d'Eurostat</u>, le taux de chômage des 15-24 ans (non scolarisés, qui cherchent un emploi) s'élevait à 23,4 % dans l'Hexagone en décembre dernier, soit une progression d'un peu plus de 3 points sur un an.

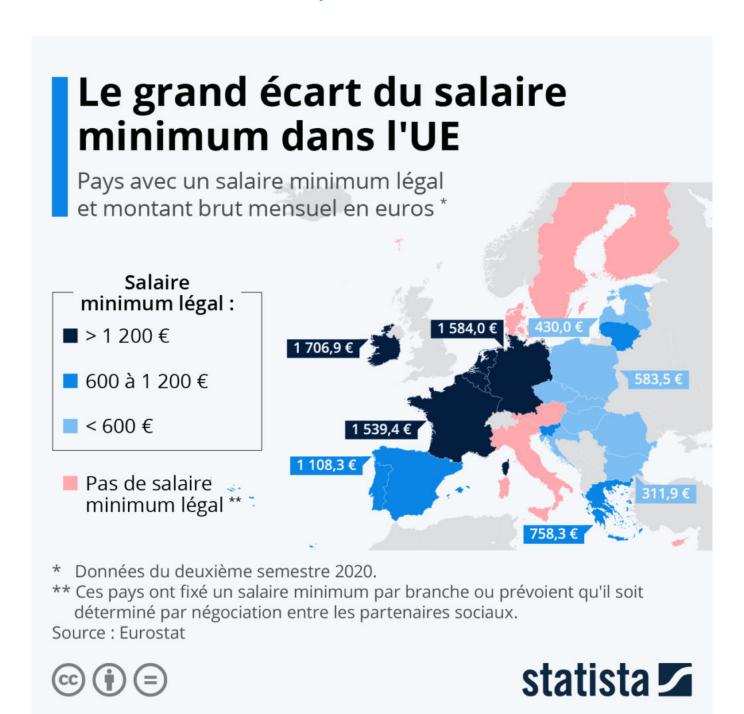
Comme le révèle le graphique ci-joint, cette dégradation de la situation concerne l'ensemble des pays de l'Union européenne, certains ayant davantage réussi à limiter la casse que d'autres. L'Espagne (+10,4%), l'Estonie (+14%), la Lituanie (+12%) et l'Irlande (+8,2%) ont connu les plus fortes hausses du chômage chez les jeunes au cours de l'année passée. L'Espagne enregistre également le taux le plus élevé de l'UE (40,7%). Le pays méditerranéen, dont une grande partie de la main-d'œuvre est employée dans le secteur du tourisme, a été particulièrement impacté par les restrictions de voyage liées à la pandémie. La Grèce (35,0%) et l'Italie (29,7%) font également partie des pays où le chômage est le plus répandu chez les jeunes, mais ces deux pays ont connu une hausse relativement faible en 2020 (entre 1 et 3 points).

Dans l'autre côté de l'échelle, c'est en Allemagne et aux Pays-Bas que chômage des 15-24 ans est le moins élevé, avec un taux de 6,1 % pour le premier et de 9,5 % pour le second. Cependant, le taux s'est également aggravé dans ces deux pays, respectivement de 0,5 % et 2,8 % par rapport à décembre 2019.

De Tristan Gaudiaut pour **Statista**

Le grand écart du salaire minimum en Europe





Succédant à l'Allemagne depuis le 1er janvier, le Portugal a pris la présidence tournante du Conseil de l'<u>Union européenne</u> pour un semestre. Alors que l'année 2021 cristallise des enjeux importants pour le continent européen, la présidence portugaise de l'UE a d'ores et déjà affirmé son ambition d'approfondir l'Europe sociale. Lisbonne a ainsi défini des <u>priorités</u>, parmi lesquelles : « promouvoir une reprise stimulée par les transitions climatiques et numériques, mettre en œuvre le socle européen des droits



sociaux de l'Union européenne [...] pour garantir une transition climatique et numérique juste et inclusive ».

À cet effet, le Portugal prévoit un « sommet social« les 7 et 8 mai à Porto, au cours duquel les Vingt-Sept seront invités à s'accorder pour développer les <u>droits sociaux</u> de leurs citoyens et débattre autour de l'idée d'un salaire minimum européen. Plutôt que l'établissement d'un SMIC identique à l'Union européenne, quasi impossible à réaliser, il s'agit de discuter d'une « convergence ascendante » et de la mise en place de « salaires minimums équitables », permettant de garantir que les travailleurs gagnent suffisamment pour subvenir à leurs besoins.

Comme le montre notre infographie, qui présente les données du deuxième semestre 2020, il existe une grande disparité des salaires minimums légaux d'un pays à l'autre de l'UE. Entre la Bulgarie, où ce dernier est fixé à 312 \in brut mensuel, et la France, où il s'élève à 1 539 \in , l'écart est considérable puisque le <u>SMIC français</u> est environ 5 fois supérieur. Et la différence est encore plus grande avec les pays qui disposent du minimum salarial le plus élevé : l'Irlande (1707 \in) et le Luxembourg (2142 \in). Ces écarts importants s'expliquent en grande partie par la <u>disparité des prix et du coût de la vie</u> entre les économies de l'UE.

En outre, six pays membres n'ont pas de salaire minimum légal à ce jour : l'Autriche, le Danemark, la Finlande, l'Italie, la Suède et Chypre. Dans ces pays, un salaire minimum peut avoir été fixé par branche professionnelle ou avoir été déterminé par négociation entre les partenaires sociaux.

De Tristan Gaudiaut pour **Statista**